

Le Conseil général des Landes
s'engage **contre**
les violences faites
aux **femmes**

Plan d'actions 2014 - 2016

Une femme sur dix est victime de violences conjugales en France. Le ministère des Droits des Femmes met en place un 4^e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes afin « qu'aucune violence [ne reste] sans réponse ».

Dans les Landes, ce sont près de 900 femmes qui se sont rapprochées du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) dans le cadre de violences conjugales et 340 qui ont été accompagnées par le Référent violence¹ au cours de l'année 2012.

La protection des femmes - mais également celle de leurs enfants - doit être au cœur des préoccupations du Département. Les travaux de l'Observatoire national de l'Enfance en Danger (ONED) ont en effet confirmé la dangerosité, pour les enfants, des violences au sein du couple. Cette question cruciale justifie l'engagement du Conseil général, en sa qualité de chef de file des politiques de protection de l'enfance, dans la lutte contre les violences conjugales.

Aussi, dans la continuité de son implication au sein de la commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes pilotée par la MDDEF40², le Conseil général s'associe-t-il au dispositif national, en s'engageant contre les violences faites aux femmes dans le cadre d'un plan d'actions départemental portant sur la période 2014-2016. Celui-ci s'articule autour de trois objectifs :

- › prévenir les violences par l'information et la sensibilisation,
- › améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences,
- › accompagner les professionnels vers une meilleure prise en charge des femmes victimes de violences.

PRÉVENIR LES VIOLENCES PAR L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

Favoriser le respect de soi, éduquer au respect de la relation femme/homme

- › **Éduquer à la sexualité et à l'égalité** : le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) intervient auprès de 4 000 jeunes chaque année lors de séances collectives d'information concernant tous les thèmes en lien avec la vie sexuelle et affective : la sexualité, la contraception, l'estime de soi et le respect de l'autre.
- › **Garantir les principes de dignité et du droit à disposer de son corps** : l'équipe pluridisciplinaire du CPEF (médecins, sages-femmes, infirmières et conseillères conjugales) propose des entretiens d'information individuelle sur la contraception, la sexualité, la grossesse, les problèmes liés à l'adolescence, les relations affectives, l'interruption volontaire de grossesse ou les infections sexuellement transmissibles (IST). Des consultations médicales et des séances de conseil conjugal et familial sont également proposées ; elles sont ouvertes aux mineurs, anonymes et gratuites.

Sensibiliser les publics accompagnés par les services du Conseil général aux problématiques de violences conjugales

- › **Réaffirmer la problématique des violences faites aux femmes dans le dispositif départemental de prévention** : les services du Conseil général présents en circonscription d'action sociale et médico-sociale participent à la prévention ; il s'agit de confirmer dans la Charte de prévention et dans les différentes instances partenariales mises en place, l'enjeu des violences conjugales en tant qu'objectif de prévention.
- › **Mobiliser les différents personnels à la sensibilisation des publics accompagnés** : les travailleurs sociaux et médico-sociaux (assistants sociaux, éducateurs de prévention spécialisé, équipes du CPEF...) du Conseil général se mobilisent autour d'un travail d'information, de sensibilisation mais également de repérage et d'accompagnement à la révélation des publics accompagnés.

¹Le CIDFF dans les Landes

² Mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes des Landes

Sensibiliser les jeunes accueillis en protection de l'enfance

- › Les mineurs ayant connu et/ou été eux-mêmes victimes de situations de violences intrafamiliales représentent une forte majorité des mineurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE). Or, le risque de devenir soi-même auteur de violence est majoré lorsqu'on en a été victime.
- › L'accompagnement individuel des jeunes en protection de l'enfance victimes ou spectateurs de violences intrafamiliales est un axe clef de la lutte contre ces violences.
- › En guise de prolongement à la prise en charge réalisée par l'ASE, il s'agit dorénavant **d'initier des actions collectives dans les maisons d'enfants à caractère social** à destination des jeunes.

Renforcer les dispositifs de communication

- › Le Conseil général s'engage à **relayer la communication nationale** dans le département, via les vecteurs de communication à sa disposition (XLandes magazine, site landes.org, réseaux sociaux, XLtv, affichage et diffusion dans les centres médico-sociaux).
- › Le Conseil général participe à l'élaboration et à la diffusion **de supports d'information destinés aux femmes landaises en détresse**, pour les renseigner sur les services de proximité à leur écoute dans le département.
- › Le Conseil général participe à la **diffusion du numéro vert départemental anonyme et gratuit « Femmes violences écoute »** du Centre d'accueil et d'écoute du CIDFF 0800 436 703.
- › Le Conseil général accompagne **l'organisation d'événements** contre les violences faites aux femmes :
 - le « Rallye des Olympes » pour la promotion des droits des femmes le 28 juin 2014 ;
 - des nouvelles journées de réflexion.

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Participer à la création et au fonctionnement d'un accueil de jour

Cette action est menée en partenariat avec le CIDFF, conformément aux préconisations du 4^e plan interministériel. Il s'agit de créer dans les Landes une structure de proximité accessible en journée, sans rendez-vous, pour un accueil, une information ou une orientation. L'objectif est une prise en charge plus précoce des situations de violences, afin d'anticiper ou d'éviter les départs du domicile des femmes victimes.

Soutenir les « lieux d'accueil, d'orientation et d'écoute » pour les femmes victimes de violences

Ce dispositif est mis en œuvre par le CIDFF. L'antenne montoise du CIDFF sera accueillie dans des locaux mis à disposition par le Conseil général.

Conforter le Référent violence départemental dans sa mission

Le CIDFF assure l'information, le conseil, l'accompagnement juridique, psychologique et social des femmes victimes de violences : il est soutenu financièrement par le Département.

Maintenir et développer les actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation des femmes

Il s'agit de développer les activités d'accompagnement professionnel, de soutien individualisé et d'animations d'actions collectives réalisés dans le cadre du Plan départemental d'insertion afin de guider les femmes dans la définition et la réalisation de leurs projets professionnels.

Participer à la mise en place du téléphone portable d'alerte « très grand danger »

Ce dispositif, prescrit par le Procureur de la République à certaines femmes en très grand danger, leur permet d'émettre un signal d'alerte grâce à un téléphone portable. Ce dispositif sera co-financé par le Conseil général.

Faciliter l'hébergement d'urgence et la mise à l'abri des femmes en danger

- › Le Conseil général soutient le CIDFF dans la mise en œuvre de cette mission.
- › Poursuite de l'action du **Centre familial** du Conseil général : le Centre familial propose un accueil mères/enfants à Mont-de-Marsan et un accueil parents/enfants à Saint-Pierre-du-Mont dans le cadre de la protection de l'enfance, sur orientation de l'aide sociale à l'enfance. Ces dispositifs permettent une mise à l'abri des mères victimes de violences et de leurs enfants ainsi que l'accueil et l'accompagnement de familles où sont suspectées des violences intrafamiliales.

Engager une réflexion sur l'éloignement et l'accompagnement des conjoints violents

Lorsque qu'une mesure d'éloignement des conjoints auteurs de violences conjugales est prononcée, la question de l'hébergement et de l'accompagnement de ceux-ci est primordiale afin de prévenir la récurrence.

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS VERS UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Entamer une réflexion sur l'adaptation des formations destinées aux travailleurs sociaux

Sensibiliser les professionnels aux enjeux du 4^e plan interministériel

Les informer des avancées dans la mise en œuvre de celui-ci.

Conseil général des Landes
Direction de la Solidarité Départementale
23, rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan cedex
Tél. : 05 58 05 40 40

Contact presse

Monique Castaignède
Tél. : 05 58 05 40 50
Mél. : communication@cg40.fr

landes.org